

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 506 818

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 81 11029

(54) Poignée de manœuvre.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 05 B 1/00.

(22) Date de dépôt..... 2 juin 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 3-12-1982.

(71) Déposant : Société à responsabilité limitée dite : FERCO INTERNATIONAL USINE DE FER-
RURES DE BATIMENT, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Jacques Kautt.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bugnion Propriété Industrielle,
4, rue de Haguenau, 67000 Strasbourg.

L'invention a trait à une poignée de manœuvre comportant au moins une embase et une partie de prise en main attenante à l'embase.

Fréquemment, on dispose à proximité des poignées de manœuvre et, notamment à proximité des poignées permettant de manœuvrer l'ouvrant 5 d'une porte d'entrée des plaques sur lesquelles sont apposées des inscriptions telles que des instructions de manipulation des poignées de manœuvre ou le nom du locataire. Toutefois, l'utilisation de ces plaques présentent plusieurs inconvénients et entre-autres il y avait risque d'intervertir les plaques par rapport aux poignées et souvent la fixation 10 de ces plaques présentent des difficultés soit en raison de la nature du support, par exemple la fixation des plaques sur un mur en béton, soit par suite d'un manque de place s'il s'agissait de pourvoir une pluralité de poignées de leur plaque correspondante.

Pour pallier à ces inconvénients, on a conçu une poignée, décrite 15 dans la demande de brevet français n° 81.08507, composée d'une embase et d'une partie de prise en main dont la partie de prise en main présente une surface de visualisation d'une inscription préterminée. Cette surface de visualisation, disposée perpendiculairement à la direction du regard d'un observateur humain, est recouverte d'un élément transparent couvrant lui-même une plaquette amovible sur laquelle sont portées 20 les inscriptions.

Toutefois, il arrive fréquemment que des poignées, notamment des poignées de style comportent une partie de prise en main ayant une forme et une section telles qu'il n'est pas possible de leur conférer une 25 surface de visualisation.

La présente invention a pour but de résoudre ce problème et se propose de fournir une poignée de manœuvre qui, malgré une forme et une section particulières de la partie de prise en main, présente une surface de visualisation.

30 A cet effet, l'invention concerne une poignée de manœuvre comportant au moins une embase et une prise en main attenante à l'embase, caractérisée en ce que l'embase présente une surface de visualisation d'une inscription préterminée.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la surface de 35 visualisation est parallèle à la face avant de l'embase.

Un mode de réalisation préférentiel de l'invention se caractérise en ce que la surface de visualisation est disposée au-dessus de la prise en main de la poignée.

- 2 -

Selon un autre mode de réalisation, les bords de la surface de visualisation sont situés en-deçà du chant extérieur de l'embase.

L'invention sera bien comprise en se référant à la description suivante faite à titre d'exemple non limitatif et au dessin ci-annexé 5 dans lequel :

- la figure 1 est une vue en élévation d'une poignée de manoeuvre conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue en plan en coupe selon ligne de coupe II-II de la figure 1.

10 On se réfère aux deux figures.

La poignée de manoeuvre 1, conforme à l'invention, se compose essentiellement d'une béquille 2 et d'une embase 3 solidaire du fût 4 de la béquille 2.

15 L'embase 3 comporte une surface de visualisation d'une inscription prédéterminée 5. Cette surface de visualisation 5 est parallèle à la face avant 6 de l'embase 3. Pour faciliter la lecture de l'inscription prédéterminée, la surface de visualisation 5 est située au-dessus de la béquille 2.

On pratique dans la face arrière 7 de l'embase 3 une cavité 8 20 dans laquelle on peut glisser une plaquette amovible 9 pourvue de l'inscription prédéterminée. Pour maintenir cette plaquette amovible 9, on pourvoit les bords 10, 11 de la cavité 8 de redans 12, 13 maintenant ladite plaquette 9 dans la cavité 8. La plaquette 9 prend appui contre un épaulement périphérique 14 situé entre la cavité 8 et un logement 15 25 dont la surface est inférieure à celle de la cavité 8. Dans ce logement 15, débouchant sur la cavité 8, est disposé un élément transparent 16 prenant appui contre un épaulement périphérique 17 situé entre le logement 15 et une fenêtre 18 réalisée dans la face avant 6 de l'embase 3. Egalement, la surface de cette fenêtre 18 est inférieure à celle du logement 15. 30

De ce fait, les bords 19, 20, 21, 22 de la fenêtre 18 recouvrent les bords 23, 24, 25, 26 de l'élément transparent 16 et les bords 23 à 26 du logement 15 recouvrent les bords 27, 28, 29, 30 de la plaquette amovible 9.

35 Du fait que l'embase 3 est fixée par sa face arrière 7 sur la porte, il n'est pas possible de retirer ni la plaquette amovible 9, ni l'élément transparent 16.

Selon le mode de réalisation décrit ci-dessus, les bords de la

- 3 -

surface de visualisation 5, se confondant avec les bords 19 à 22 de la fenêtre 18 pratiquée dans la face avant 6 de l'embase 3, sont situés en-deçà du chant extérieur 31 de l'embase 3.

Bien que l'invention ait été décrite à propos d'une forme de
5 réalisation particulière, il est bien entendu qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut y apporter diverses modifications de formes, de matériaux et de combinaisons de ces divers éléments, sans pour cela s'éloigner du cadre et de l'esprit de l'invention.

Revendications

1. Poignée de manoeuvre comportant au moins une embase et une prise de main attenante à l'embase caractérisée en ce que l'embase (3) présente une surface de visualisation d'une inscription prédéterminée (5).
5 2. Poignée selon la revendication 1 caractérisée en ce que la surface de visualisation (5) est parallèle à la face avant (6) de l'embase (3).
 3. Poignée selon la revendication 1 caractérisée en ce que la surface de visualisation (5) est disposée au-dessus de la prise en
10 main (2) de la poignée (1).
 4. Poignée selon la revendication 1, caractérisée en ce que les bords (19,20,21,22) de la surface de visualisation (5) sont situés en-deçà du chant extérieur (31) de l'embase (3).
15 5. Poignée selon la revendication 1 caractérisée en ce que la face avant (6) de l'embase (3) comporte une fenêtre (18) et la face arrière (7) une cavité (8) dans laquelle est glissée une plaquette amovible (9) pourvue de l'inscription prédéterminée.
 6. Poignée selon la revendication 5 caractérisée en ce que les bords (10,11) de la cavité (8) comportent des redans (12,13) maintenant
20 la plaque amovible (9) dans ladite cavité (8).
 7. Poignée selon les revendications 1 et 5 caractérisée en ce que la cavité (8) comporte un épaulement périphérique (14) situé entre ladite cavité (8) et un logement (15) et contre lequel vient s'appuyer la plaquette amovible (9).
25 8. Poignée selon la revendication 7 caractérisée en ce que le logement (15) comporte un élément transparent (16) prenant appui contre un épaulement périphérique (17) situé entre le logement (15) et la fenêtre (18) réalisée dans la face avant (6) de l'embase (3).
 9. Poignée selon la revendication 8 caractérisée en ce que la fenêtre (18) comporte des bords (19 à 22) recouvrant les bords (23 à
30 26) de l'élément transparent (16).
 10. Poignée selon la revendication 8 caractérisée en ce que le logement (15) comporte des bords (23 à 26) recouvrant les bords (27 à 30) de la plaquette amovible (9).

PL UNIQUE

2506818

FIG. 1

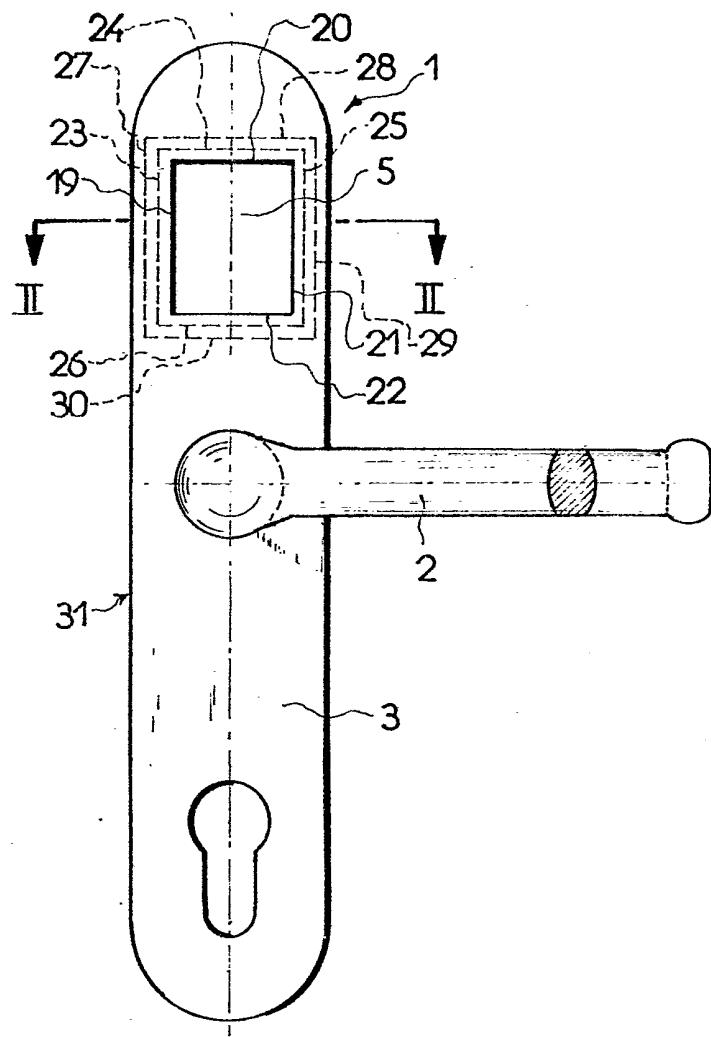


FIG. 2

